

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Active Allocation Risk Budget One

Code ISIN Part R : FR0013506920
Cet OPCVM est géré par Acer Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM Active Allocation Risk Budget One est un fonds d'allocation multi-actifs (actions, obligations et monétaires).

L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'obtenir une performance supérieure à l'€STR capitalisé + 3,4%, sur la durée de placement recommandée.

L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

La **stratégie d'investissement** mise en œuvre de manière discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice, est une stratégie d'allocation multi-actifs.

La gestion financière du fonds réside essentiellement dans la sélection et le suivi d'ETF et/ou d'OPC. Les expositions aux classes d'actifs, mentionnées ci-après, se feront directement mais également essentiellement indirectement via des ETF et/ou OPC.

Les équipes de gestion d'Acer Finance bénéficient en outre de conseils en allocation prodigués par la société Active Asset Allocation International Consulting qui adresse mensuellement une grille de recommandation d'allocation d'actifs. Il est rappelé que le conseiller n'est pas amené à prendre des décisions pour le compte de l'OPCVM, qui relèvent de la compétence et de la responsabilité exclusive de la société de gestion.

La construction du portefeuille privilégie une diversification optimale des différents actifs associés aux choix issus du processus de gestion. L'équipe de gestion applique un processus de sélection quantitative et qualitative d'ETF et/ou d'OPC. Au sein de chaque classe d'actifs choisie, une analyse approfondie des ETF et/ou OPC appartenant à l'univers d'investissement permet de sélectionner les ETF et/ou OPC dont les caractéristiques sont cohérentes avec la stratégie de gestion.

Afin de gérer ses liquidités, l'OPCVM pourra également investir dans des instruments du marché monétaire.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 80% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations dont la capitalisation est inférieure à 2 milliards d'euros (20%).

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs ou non notés (30%).

Jusqu'à 35% de l'actif net au risque de change.

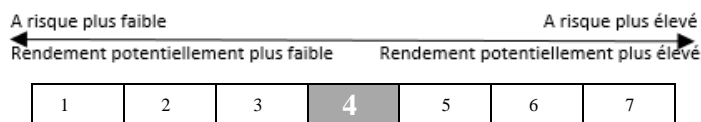
Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture aux risques d'action et de taux.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : supérieure à 4 ans.
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 9h30 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.
La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA) et des jours fériés en France.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie « 4 » en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : le fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer. Il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque de liquidité : le fonds investit dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,79% TTC (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

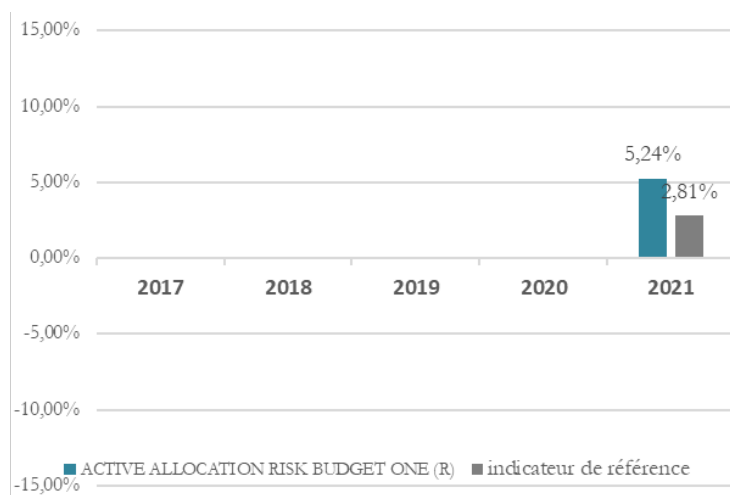
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet : www.lb-af.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Les frais courants prélevés par la société de gestion servent à rémunérer les frais d'administration, les frais de gestion financière pure, et certains frais de commercialisation. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Active Allocation Risk Budget One a été créé le 18/06/2020.

La Part R a été créée le 18/06/2020.

Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EURO

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus /rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : ACER FINANCE, 8 rue Danielle Casanova 75002 Paris +33 1 44 55 02 10 Contact email : contact@lb-af.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : auprès de la société de gestion : ACER FINANCE, 8 rue Danielle Casanova 75002 Paris +33 1 44 55 02 10 Contact email : contact@lb-af.com

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : ACER FINANCE

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Politique de rémunération : La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la Direction Générale de ACER FINANCE. La politique de rémunération du personnel de la société de gestion, au sein de laquelle sont décrits les détails liés à la rémunération du personnel de ACER FINANCE, est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.lb-af.com), ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

La responsabilité d'Acer Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Acer Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Tous les documents réglementaires sont visibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/03/2022.